

Renouvellement du titre de séjour étudiant

Par fiona28, le 10/08/2010 à 16:12

Bonjour,

Je suis une étudiante étrangère et mon titre de séjours va expirer 15 septembre.

Mais je n'ai pas encore un certificat d'inscription pour renouveler mon titre car l'inscription administrative commensera au début de septembre...(c'est le première inscription pour cette université)

Si j'attend pour réception du certificat, j'aurai qu'une semaine avant l'expiration...

Est-ce que cela pourrait me causer des problèmes pour le renouvellement du titre? Est-ce qu'il n'y aura pas de moyen pour le renouveler avec un retard du certificat?

Je vous remercie par avance,

Fi.

Par experance, le 10/08/2010 à 16:43

fiona28.

normalement, pour le renouvelement on exige de deposer le dossier 2 mois avant l'expiration de la carte. Vu que le traitement du dossier prend 2 mois

Mais il m'arrivait souvent de deposer le mien en retard malgré moi souvent 2 mois après

l'expiration . et le seul probleme pour toi est que tu seras sans recepissé pendan un certain temps vu ke tu n'as pas respecté les delais, mais tu aura ta carte renouvellé sans probleme après.